

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2087

Attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 125 000 euros à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon pour une aide au Musée des Tissus pour l'année 2016 -
Approbation de deux conventions

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 6 JUIN 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 8 JUIN 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 30 MAI 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 10 JUIN 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 15 JUIN 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme NACHURY (pouvoir à M. HAVARD), M. BRAILLARD (pouvoir à M. BERNARD), M. COULON (pouvoir à M. TOURAINE), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE)

ABSENTS NON EXCUSES :

2016/2087 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT D'UN MONTANT DE 125 000 EUROS A LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LYON POUR UNE AIDE AU MUSEE DES TISSUS POUR L'ANNEE 2016 - APPROBATION DE DEUX CONVENTIONS (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 13 mai 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

En 1856, suite à la première Exposition universelle qui s'est tenue à Londres cinq ans auparavant, la Chambre de commerce de Lyon, à la demande des fabricants de soierie de la ville, fondait le Musée d'Art et d'Industrie, inauguré en 1864, afin de témoigner de l'excellence des savoir-faire dans le domaine des arts décoratifs et de renouveler la création contemporaine au sein des manufactures de soieries.

Dès 1890, avec la transformation du Musée d'Art et d'Industrie en Musée des Tissus, l'ambition de la Chambre de commerce était claire : établir à Lyon la plus importante collection de textiles au monde, avec un seul critère de choix pour les acquisitions, le caractère incomparable des pièces par leur ancienneté, leur provenance, leurs qualités techniques ou leurs qualités esthétiques.

Aujourd'hui, cette ambition est largement atteinte, puisque la collection compte environ deux millions cinq cent mille œuvres de l'Égypte pharaonique, de l'antiquité romaine, du Moyen Âge occidental, de la Renaissance française, italienne et germanique, de l'Empire byzantin, des civilisations de l'Islam (Irak, Iran, Espagne, Égypte, Turquie, Syrie...), de la Chine et du Japon, et notamment les prestigieuses commandes des règnes de Louis XIV, Louis XV et Louis XVI pour les palais royaux, celles de l'Empire pour les résidences de Napoléon, celles de la Restauration et de la Monarchie de Juillet, ainsi qu'un exceptionnel ensemble de textiles présentés durant toutes les Expositions universelles. Les collections comprennent également près de cinq mille costumes et de très nombreux ornements liturgiques.

En 1925, des amateurs lyonnais constituèrent une collection d'Arts décoratifs (l'une des premières au monde pour les majoliques italiennes, une collection de référence pour la faïence occidentale, le mobilier du XVIII^e siècle ou la marqueterie de paille) qu'ils donnèrent à la Chambre de commerce, avec l'hôtel de Lacroix-Laval, première construction de Jacques-Germain Soufflot à Lyon, à charge pour elle d'entretenir et de faire prospérer cette collection.

Après la Seconde Guerre mondiale, le Musée des Tissus a rejoint la collection du Musée des Arts décoratifs, dans l'hôtel de Villeroy, mitoyen de l'hôtel de Lacroix-Laval. Aujourd'hui, les deux musées sont toujours sur ce site, et dépendent de la même direction.

Labellisé Musée de France en 2002, le Musée reçoit entre 80 000 et 100 000 visiteurs par an, dont 60 % d'internationaux, et propose chaque année :

- une programmation d'expositions dynamiques : expositions scientifiques basées sur les collections, expositions en lien avec la création contemporaine, expositions montrant les problématiques liées au textile (anthropologie, enjeux historiques, techniques, mode), expositions hors-les-murs ;
- plus de 110 activités culturelles par mois (visites, conférences, concerts, spectacles, ateliers...).

Le Musée dispose également :

- d'un atelier de restauration en interne ;
- d'un centre de documentation de référence mondiale (plus de 70 000 références au catalogue de la bibliothèque) ;
- d'un lieu de formation (accueil de plus de 80 stagiaires par an, d'élèves restaurateurs, de professionnels formés à l'analyse technique, accueil de formations continues...) ;
- d'un pôle de rayonnement international (expertises uniques au monde, nombreux prêts concédés aux expositions en France et à l'étranger, siège du CIETA).

Le Musée des Tissus est un musée géré par la CCI de Lyon, dont le budget annuel de fonctionnement est de 2,7 M€, dont 1,3 M€ de masse salariale pour 23 agents dédiés. Le Musée des Tissus réalise annuellement 800 K€ de recettes : la billetterie représente 300 K€ de ressources, la boutique 300 K€ également.

Compte tenu d'une situation financière de plus en plus contrainte, la CCI n'est plus en mesure de gérer le Musée des Tissus et a donc fait appel au Ministère de la Culture et de la Communication pour trouver une solution pour un nouveau musée en 2017.

Les partenaires publics souhaitent accompagner la CCI dans cette réflexion et la mise en place d'une nouvelle gouvernance qui devrait prendre le relais de la CCI au 1^{er} janvier 2017.

Dans cette perspective, il a été décidé d'apporter un financement public exceptionnel à la CCI : trois apports de 250 K€ de la part de l'Etat, de la Région et de la Ville / Métropole (125 k€ chacun).

En raison de l'intérêt que présentent les activités du Musée des Tissus dans notre ville, je vous propose d'allouer une subvention de 125 000 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon.

La convention cadre, jointe au rapport, établie entre l'Etat, la Région, la Métropole, la Ville de Lyon et la CCI définit les conditions et modalités du soutien des partenaires publics à la CCI pour l'année 2016.

La convention financière précise les modalités d'octroi de la subvention de la Ville de Lyon de 125 000 € à la CCI.

Vu lesdites conventions ;

Où l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

DELIBERE

1. Une subvention de fonctionnement d'un montant de 125 000 € est allouée à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon, pour une aide au Musée des tissus, année 2016.

2. La convention cadre susvisée, établie entre la Ville de Lyon, la Métropole, l'Etat, la Région et la CCI est approuvée.

3. La convention financière susvisée, établie entre la Ville de Lyon et la CCI est approuvée.

4. M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

5. La dépense correspondante, soit 125 000 €, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2016, programme SUPPORTAC, opération DACDAC, ligne de crédit 84705, nature 65738, fonction 30.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN